29 janvier 2008 **08.114**

Interpellation des députés du Val-de-Travers

Emotion, colère, crainte, dialogue et construction

Nous vivons en ce début d'année 2008 une période importante, voire historique au Val-de-Travers.

Importante, parce que le monde autour de notre vallée change, mais aussi parce que la vie dans notre région change. Nous avons pleuré avec Dubied, nous sourions avec Chopard, Parmigiani ou Etel. Nos 11 indestructibles communes s'imaginent à 3 et notre hôpital, se redessine autour d'une policlinique et un centre régional de santé.

Le Conseil d'Etat a annoncé vendredi 18 janvier ses décisions pour les hôpitaux de notre canton. À cette annonce, l'entier des acteurs de la vie politique et sanitaire du Val-de-Travers a manifesté sa colère, colère à cause de la perte de substance, colère à cause des lacunes pour la sécurité sanitaire et colère enfin parce les besoins élémentaires n'avaient pas été sérieusement pris en compte.

Cette émotion, cette colère ont été entendue. Le Conseil d'Etat, représenté par trois de ses membres, est venu au Val-de-Travers. Notre exécutif cantonal a pu écouter les inquiétudes des Vallonniers. À la lumière de cette rencontre, il apparaît que l'avenir sanitaire de notre région se construira en partenariat entre médecins et politiques, en collaboration avec Hôpital neuchâtelois et le canton.

Nous avons été soulagés d'entendre que le Conseil d'Etat souhaitait se et nous, donner les moyens nécessaires pour faire aboutir des solutions garantissant à court, moyen et long terme des prestations de qualité pour la population du Val-de-Travers. Il faut développer ces nouveaux projets et nous demandons au Conseil d'Etat et à Hôpital neuchâtelois les garanties écrites nécessaires aux futurs partenaires de ce nouveau processus.

Le Conseil d'Etat et Hôpital neuchâtelois nous assurent qu'ils ne vont rien démanteler avant la fin de l'année 2008, afin de permettre la mise en place sereine des nouvelles prestations et missions. Nous attendons confirmation par écrit d'un calendrier de ces réformes. Le Conseil d'Etat reconnaît la nécessité d'une policlinique 24h/24h 7j/7j au Val-de-Travers, placée sous l'entière responsabilité de Hôpital neuchâtelois, nous souhaitons qu'il s'engage par écrit sur ce point.

Le Conseil d'Etat et Hôpital neuchâtelois annonce le développement d'une plateforme santé autour de la structure de l'Hôpital du Val-de-Travers. Une étroite collaboration sera nécessaire pour la mise en place de ce projet-pilote innovant pour assurer la sécurité sanitaire dans notre région. C'est donc aussi avec soulagement que nous avons entendu qu'aussi bien les médecins installés que des représentants politiques seront associés à l'élaboration du concept et à la mise en place de ce projet indispensable pour favoriser l'accueil de nouveaux médecins et permettre une transition en douceur entre la médecine d'aujourd'hui et celle de demain. Nous souhaitons avoir rapidement la planification commune liée à ce projet.

Comme cela a été dit lors de la rencontre de vendredi dernier à Fleurier, nous n'envisageons pas de transfert de missions vers d'autres sites sans le développement en parallèle de nouveaux outils pour le déplacement des patients, véhicules sanitaires légers notamment. Nous voulons l'engagement que les communes, propriétaires du service de l'ambulance du Val-de-Travers, participent au développement de ce concept.

Comme cela a été rappelé, nous sommes attachés au maintien, voire au développement, de l'offre SMUR. Nous attendons confirmation que le service sera renforcé très rapidement et restera basé au Val-de-Travers. Toutes ces questions appellent des réponses précises. Les assurances et confirmations demandées sont indispensables pour établir les bases solides de l'important travail qui doit être fait pour notre Région. L'urgence des besoins exige une mise en œuvre très rapide. Aussi, au nom des députés du Val-de-Travers nous demandons une réponse écrite à nos requêtes.

L'accès à des soins rapides et de qualité est une des conditions nécessaires à la réussite du contrat-région et au développement de l'attractivité du Val-de-Travers.

Les députés du Val-de-Travers saluent le Conseil d'Etat pour cette approche constructive. Votre confirmation écrite nous permettra de rassurer la population. De la rassurer sur l'intérêt que porte le Canton à la cause de notre région, mais surtout la rassurer en lui garantissant une structure réellement capable d'assurer la sécurité sanitaire dans trois mois, dans 11 mois et pour les années à venir.

Signataires: C. Mermet, J. Walder, B. Rosat, D. Reinhard, B. Hurni, S. Rosselet, F. Bigler, Y. Fatton, N. Stauffer et J. Lebel Calame.